

Le BO : bulletin officiel de l'Education nationale. N°10, Numéro spécial, Définition des épreuves écrites et orales des baccalauréats général et technologique, à compter de la session 1995

ATTENTION : CETTE COLLECTION EST TEMPORAIREMENT INDISPONIBLE À LA CONSULTATION. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

Numéro d'inventaire : 2015.22.37

Auteur(s) : France. Ministère de l'Éducation nationale

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Imprimeur : SIMA

Période de création : 4e quart 20e siècle

Date de création : 1994

Inscriptions :

- lieu d'impression inscrit : Torcy

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Livre agrafé.

Mesures : hauteur : 20 cm ; largeur : 15 cm

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)
Baccalauréats

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : 1ère

Terminale

Autres descriptions : Nombre de pages : 99 p.

Langue : français

ISBN / ISSN : 0291-6207

N° 10
28 JUIL.
1994

Page 1
à 100

Le BBO

BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**NUMÉRO
SPÉCIAL**

- DÉFINITION DES ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES
DES BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE,
À COMPTER DE LA SESSION 1995

